



16 janvier 2026

(26-0395)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX
ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD
PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 15 janvier 2026 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie a présenté son rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans les présents différends, conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord.

À cet égard, l'Indonésie a apporté des ajustements substantiels à sa législation et à ses règlements ministériels pertinents, démontrant sa volonté de mettre les mesures en cause en conformité avec les constatations et recommandations du Groupe spécial.

En outre, l'Indonésie apprécie les échanges positifs qu'elle a eus ces derniers mois avec la Nouvelle-Zélande et reste déterminée à poursuivre le dialogue dans un esprit constructif avec la Nouvelle-Zélande comme avec les États-Unis afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable aux présents différends.
